

Nom du client : [REDACTED]

Adresse : [REDACTED]

CP + Ville : [REDACTED]

RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE À BASSE TENSION ET TRÈS BASSE TENSION

(Livre 1 - AR 08/09/2019) - DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉNERGIERésultat du contrôle : ☒ Conforme

Risque de partialité :

☐ oui ☒ non

Demandeur : [REDACTED]

Propriétaire/exploitant ou gestionnaire : [REDACTED]

Adresse de la visite : Rue Tremouroux 118B/23 - 1360 ORBAIX

Responsable des travaux : Idem demandeur

Mission réalisée le : 25/05/2023

N° Client Atlas :

N° d'affaire Atlas :

/

Date du rapport : 25-05-23

N° ordre mission :

1303742

Ref. Socotec Avantage : /

Important :

Sauf avis contraire du Chef d'établissement, dûment notifié à SOCOTEC BELGIUM qui a émis le présent rapport, dans un délai de deux mois maximum à compter de la date d'envoi indiquée en page de garde, le contenu du présent rapport est considéré comme définitivement validé.

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Chaussée de Tongres 257/12

4000 ROCOURT

Tél. : +32 (0)4 234 17 00

E-mail : inspection.belgium@socotec.comwww.socotec.be

N° de TVA: 0406.671.312 - N° NISS 665022 263 37



Agent visiteur : JEANMART L.

Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,

Le Directeur de l'organisme agréé


Ir. J. OP DE BEECK**Envie de donner votre avis sur nos services ?****Flasher le QR Code et compléter le questionnaire en ligne.****Votre avis nous intéresse fortement et conduira les changements à venir.**

**SOCOTEC**

SOCOTEC BELGIUM ASBL

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Chaussée de Tongres 257/12 4000 ROCOURT

Tél. : +32(0) 4 234 17 00 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be - www.socotec-inspection.be

TVA n° BE 0406.671.312



N° affaire Atlas : / - Ordre mission : 1303742

Date du contrôle : 25/05/2023

Agent visiteur : JEANMART L.

Date d'émission du rapport : 25-05-23

☐ Ce rapport annule et remplace le rapport n°:

émis le

Nb annexe(s)

2

RAPPORT DE CONTRÔLE D'UN [REDACTED] ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE À BASSE TENSION ET TRÈS BASSE TENSION
(LIVRE 1 - AB 08/09/2019) - DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉNERGIE

Demandeur : STEFENATTO SRL

Adresse : Rue du Many 119 - 4100 SERAING

N° TVA : BE 0430 045 936

☐ TVA non assujetti

Propriétaire/exploitant ou gestionnaire : Atlantis Realty SA

Adresse : Rue Tremouroux 118B/23 - 1360 ORBAIX

Responsable des travaux : Idem demandeur

Adresse : Idem demandeur

1. Identification de l'installation :

Adresse : Rue Tremouroux 118B/23 - 1360 ORBAIX

Code EAN :

5	4	1	4	4	9	0	4	5	0	0	5	2	2	6	5	3	9
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

N° compteur : 1SAG1105124624

☐ N° compteur (exclusif) nuit : /☐ Compteur non-placéCabine HT privée : ☐ oui ☒ nonType d'installation : ☒ unité d'habitation ☐ partie(s) commune(s) ☐ local (locaux) non-technique(s) d'un ensemble résidentiel☐ production décentralisée ☐ autres :Installations spécifiques : ☐ photovoltaïque ≤ 10 kVA (7.112) ☐ borne de charge de véhicule(s) électrique(s) * ☐ piscine (7.2)☐ balnéothérapie(s) ☐ sauna(s) (7.3) ☐ fontaine(s) (7.100) ☐ bassin(s) d'eau(x) (7.100)**2. Données du contrôle (prescription(s) réglementaire(s)) :**Type de contrôle : ☒ Conformité avant mise en usage (6.4.) ☐ modification - extension importante☐ Visite de contrôle (6.5.) ☐ avant renforcement d'une ancienne installation (8.4.1.)☐ vente avec ancienne installation (8.4.2.) ☐ libre ancienne installation (8.4.3.)Date de réalisation : ☐ avant le 01/01/1981 ☐ à partir du 01/10/1981 et avant le 01/06/2020 ☒ à partir du 01/06/2020* ☐ avant le 01/11/2022 ☐ après le 01/11/2022 ☐ application prescriptions chapitre 7.22Dérogation(s) partie 8 Livre 1 : ☒ néant ☐ anciennes installations (8.2.1.) ☐ installations ancien RGIE (8.2.2.)**3. Données de l'installation :**U_N (AC) : ☒ 1N400V ☐ 2X230V ☐ 3X230V ☐ 3N400V ☐ Autre:Prise de terre ☐ commune ☒ boucle de terre ☐ barre(s) de terre ☐ piquets de terre ☐ inconnue☐ conducteur(s) enfoui(s) horizontalement, verticalement ou en oblique ☐ Autre:Type de schéma de mise à la terre : ☒ TT ☐ TN-S ☐ IT ☐ non définiCanalisation d'alimentation tableau principal : section 4 x 10 mm² - Type XGBProtection de branchement : I_N 40 A ☐ selon devis GRD ☒ I_{max} autorisé pour la validité du présent rapport

Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits (réserves compris) : 16

Type de coupure générale : ☒ int. différentiel ☐ Autre :

Différentiel(s)	I _N (A)	I _Δ (mA)	Type	Circuit(s) protégé(s)	Différentiel(s)	I _N (A)	I _Δ (mA)	Type	Circuit(s) protégé(s)
Principal	40	300	A	10					
Secondaire	40	30	A	6					

Annexe(s) descriptive(s) : ☒ sans objet ☐ installation visitée ☐ installation(s) production décentralisée ☐ photos installations
☐ installation PV ☐ autre(s) donnée(s):

Référence des schémas et plans annexés : Ref: 01/Ver 1/250523

Référence du (des) plan(s) des installations de sécurité paraphé(s) pour réception : ☒ sans objetRéférence du (des) plan(s) des installations critiques paraphé(s) pour réception : ☒ sans objetRéférence de la liste des installations de sécurité - critique : ☒ sans objetRéférence de la liste des voies d'évacuation : ☒ sans objet☐ Autre(s) donnée(s) annexée(s) :**4. Résultats du contrôle (mesures, essais, et visuel) :**

Prise de terre :	11,5 Ω	Isolement général :	232 MΩ	Continuité PE	OK	Liaison équipot. :	OK
Contacts dir. :	OK	Contacts indir. :	OK	I _N prot/Section conducteurs :	OK	Schémas :	OK
Matériel mobile :	sans objet	Diff.: bouton test :	OK	Boucle de défaut :	OK	Matériel fixe :	OK

INFRACTIONS :☒ Néant**REMARQUES :**☒ Néant**NOTES :**☒ Néant**5. Conclusion :**

☒ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. La prochaine visite de contrôle est à effectuer au plus tard avant : **06/2048**.
Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été datés et signés. Les bornes d'entrée du ou des dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation ont été scellées.

Le Directeur de l'organisme agréé

fr. J. OP DE BEECK

Annexes à la conclusion du rapport :**Rappels des prescriptions réglementaires :**

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

- a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
- b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique soient en tout temps observés ;
- c) de conserver les documents de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
- d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
- e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
- f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
- g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.

Dans le cadre des missions légales des organismes agréés, une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Cette copie est tenue à la disposition de toute personne autorisée légalement à la consulter. Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction générale de l'Energie du Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (<https://www.economie.fgov.be>) est l'autorité compétente des organismes agréés.

DEVOIRS DU VENDEUR/NOTAIRE ET DE L'ACHETEUR LORS DE LA VENTE D'UNE HABITATION EQUIPEE D'UNE ANCIENNE INSTALLATION ELECTRIQUE :**1. Dès que le compromis est signé :****• Devoirs du vendeur/notaire :**

- Le vendeur doit remettre le PV de la visite de contrôle et ses annexes au notaire *afin* que celui-ci l'ajoute dans le dossier de la vente;
- Le notaire doit faire mentionner dans l'acte- de vente les points suivants :
 - la date du PV de la visite de contrôle
 - le fait de la remise du PV de la visite de contrôle à l'acheteur

Si le PV de la visite de contrôle est négatif (l'installation non-conforme) :

- L'obligation pour l'acheteur de communiquer son identité et la date de l'acte de vente à l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique.

2. Dès que l'acte de vente est signé :**• Devoir de l'acheteur :**

- L'acheteur doit détenir le dossier de l'installation électrique (schémas, PV,...) en deux exemplaires ;

Si le PV de la visite de contrôle est positif (installation conforme) :

- L'acheteur doit laisser réaliser la prochaine visite de contrôle soit suivant le délai repris sur le PV de la visite de contrôle (maximum 25 ans après la date de la visite de contrôle) soit en cas de modification ou extension importante de l'installation électrique.

Si le PV de la visite de contrôle est négatif (installation non-conforme) :

- L'acheteur doit informer l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique de son identité, de la date de l'acte de vente et du PV concerné ;
- Après la communication à l'organisme de contrôle, il reçoit automatiquement 18 mois à dater de l'acte de vente pour remettre en ordre l'installation électrique ;
- L'acheteur peut choisir un autre organisme de contrôle pour laisser réaliser le recontrôle dans le délai des 18 mois (vérification conformité de l'installation).

Pour de plus amples informations

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Énergie

Direction générale de l'Energie – Haute surveillance des infrastructures et produits énergétiques

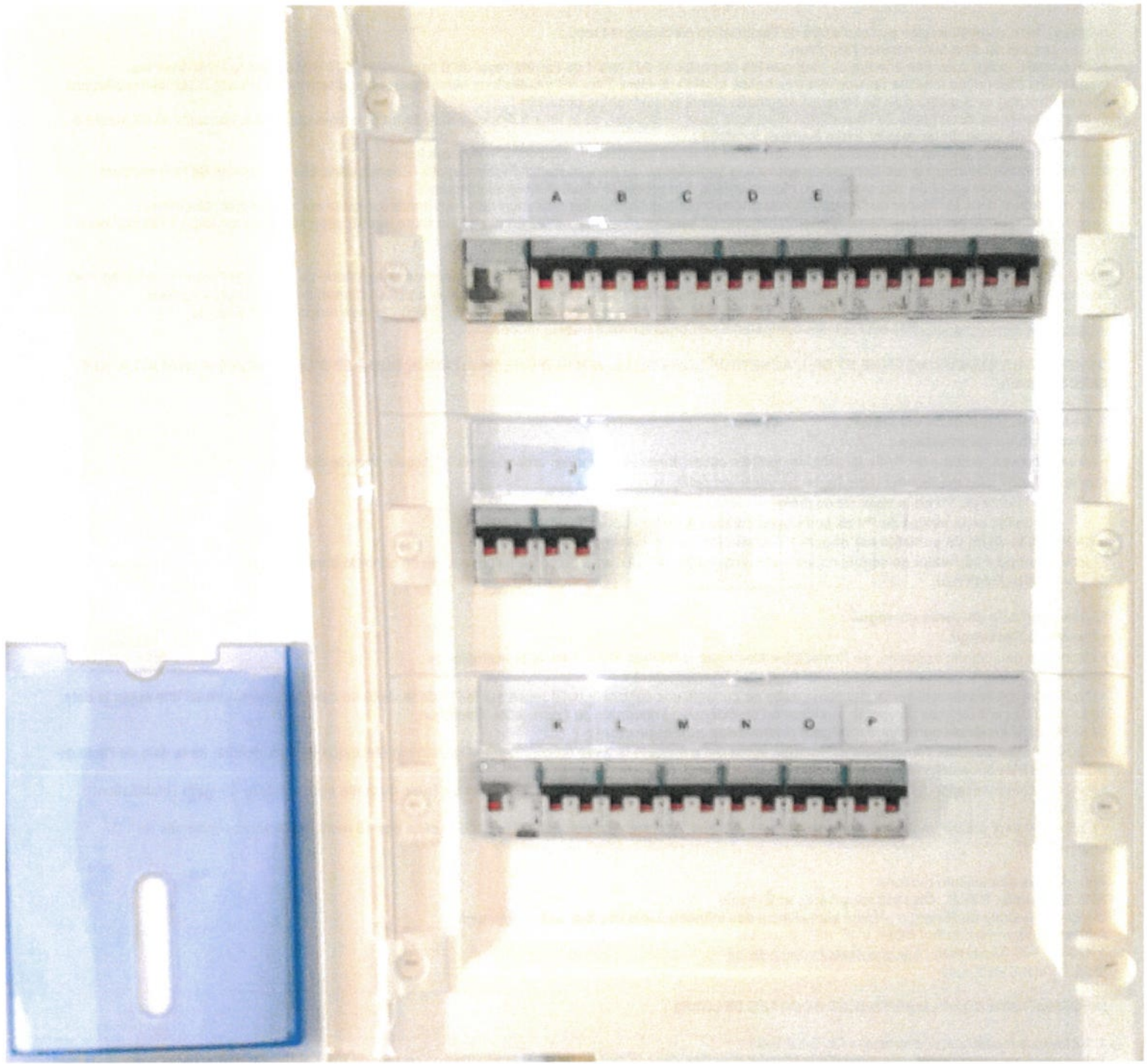
Adresse : Boulevard du Roi Albert II 16 1000 Bruxelles

Tél. 0800 120 33 / E-mail : gas.elec@economie.fgov.be

<https://economie.fgov.be>

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SOCOTEC BELGIUM :

1. Référence procédure(s) interne(s) : CL-E-LV-R-01 ;
2. Les résultats s'appliquent uniquement aux travaux spécifiés dans la demande. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme agréé et du demandeur ;
3. Le contrôle porte sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation le jour du contrôle ;
4. SOCOTEC BELGIUM asbl possède, conformément aux critères de la norme NBN EN ISO/IEC 17020 (en tant qu'organisme de type A), la compétence pour effectuer les contrôles décrits dans l'annexe au certificat d'accréditation n°200-INSP. Le respect des conditions d'accréditation fait l'objet de surveillances régulières ;
5. Toutes les informations obtenues lors de nos inspections sont confidentielles.

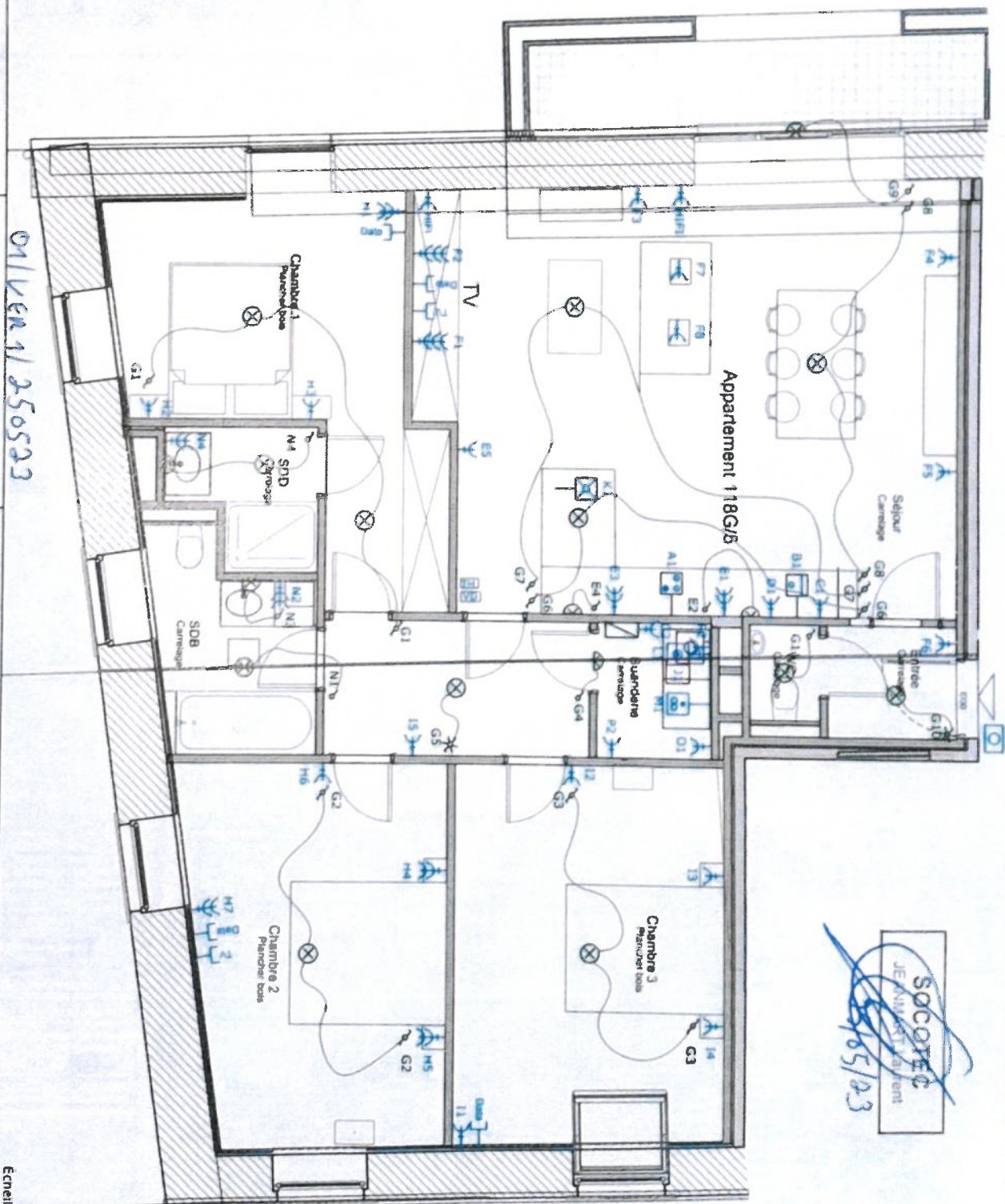




Tension de service
10kV

Stefenatto s.r.l. 04 3377167

laarand



SOCOTEC
JEAN-PIERRE LAFONT
24/05/23

Légende :

- Prise simple
- Prise double
- Interrupteur simple
- Point lumineux central
- Interrupteur 2 directions
- Alimentation
- Point lumineux mural
- Machine à laver
- Secteur 300g
- Lave vaisselle
- Four
- Taque/cuisinière
- Fridge
- Prise triple
- Prise double
- Prise data double
- Sonnette
- Tube lumineux

Incendie :

- Bouton poussoir
- Sirene
- Detecteur optique
- Centrale incendie
- Electro aimant
- Extincteur

Alarme :

- Contact de porte/fenêtre
- Sirene
- CAVIER
- Detecteur intrusion
- Centrale intrusion

Signatures

Contreleur

Client

Échelle :

STEFENATTO

Rue du Marly 119 - 4100 Serrang
info@stefenatto-electricite.be
04 337 71 67
TVA BE0430 045 936

Projet n° : 2022 / 043
Nom : Atlantis Realty SA (app23)
Rue Tremourou, 118G Boite 5 - 1360 ORBais
Nom client : Date 2 Build

Désignation

Exécution

Indice

0

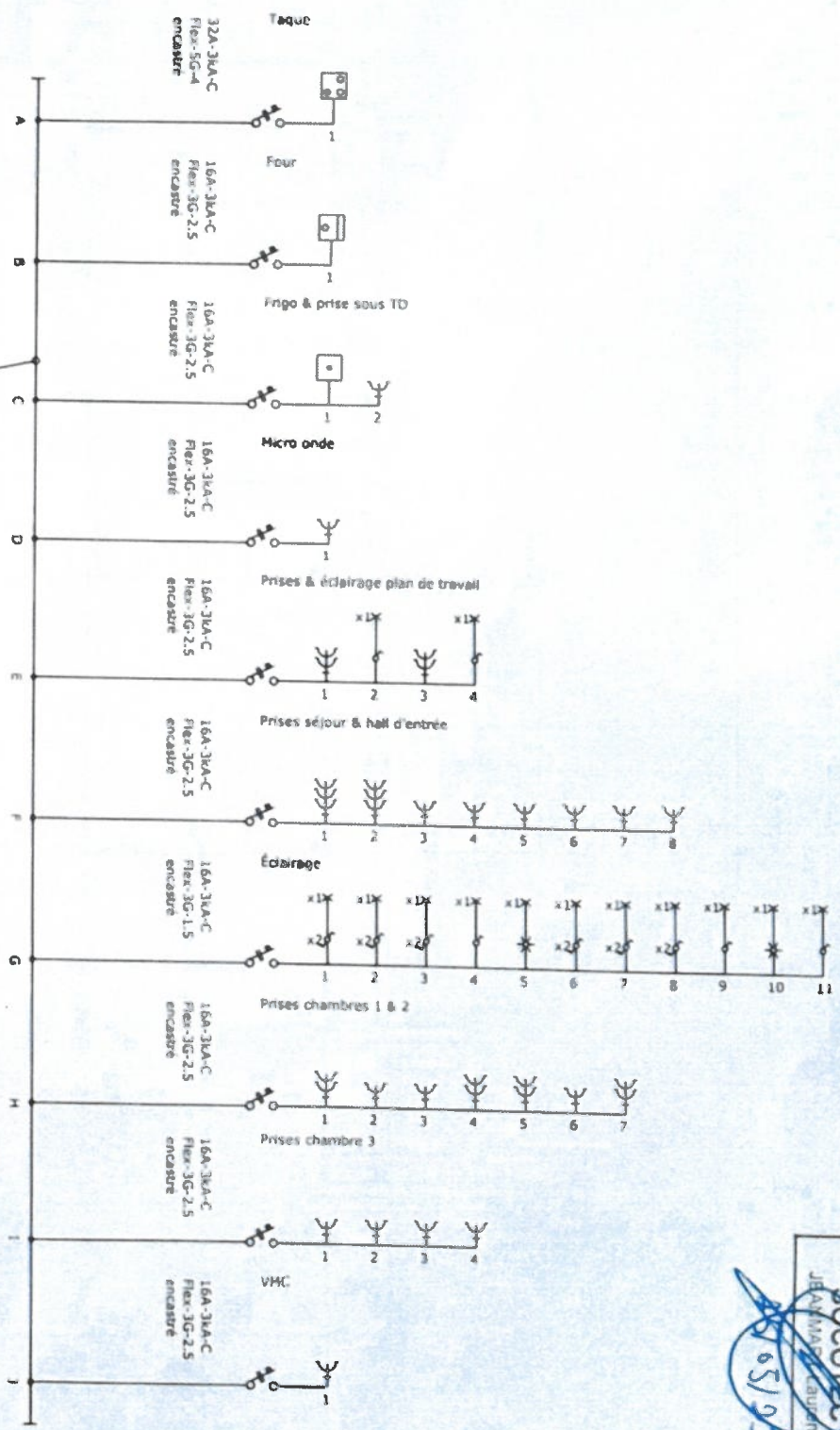
Date

16-05-23

Installateur

STEFENATTO SRL
RUE DU MARLY 119
4100 SERRANG
TVA BE0430 045 936

SOCOTEC
JEAN-MARCA CAUEN
05/23



Compteur 40A
2x230V
XGB 4x163
Différentiel 40A
100mA disjoncteur

Prise de terre TD2 commune avec appartements:
1-2-13-14-24

01/06/21 250523

Échelle :

STEFENATTO

Rue du Mary 119 - 4100 Serrain
info@stefenatto-electricite.de
04 337 71 67
TVA BE0430.045.936

Projet n° : 2022 / 043
Nom : Adanis Realty SA (app23)
Rue Tremoureux 118G Boite 5 - 1360 ORBais
Nom client : Date 2 Build

Désignation	Indice	Date
Exécution	0	16-05-23

Légende :

- Prise simple
- Prise double
- Interrupteur simple
- Prise lumineux central
- Interrupteur 2 directions
- Alimentation
- Prise lumineux mural
- Machine à laver
- Sèche linge
- Lave vaisselle
- Four
- Taque/cuisinière
- Frigido
- Prise frigo
- Prise data
- Prise data double
- Sonnette
- Tube lumineux

Incendie :

- Bouton poussoir
- Système
- Détecteur optique
- Contrôle incendie
- Electro aimant
- Exutoire

Alarme :

- Contact de porte/fenêtre
- Sirene
- Clavier
- Détecteur intrusion
- Contrôle intrusion

Signatures

Contrepartie

Client

Installateur
STEFENATTO SCRL
RUE DU MARY 119
4100 SERRAIN
TVA BE 0430 045 936

SOCOTEC
JEAN-MICHAEL LAURENT

05/05/23

Légende :

- Prise simple
- Prise double
- Interrupteur simple
- Lampes lumineux central
- Interrupteur 2 directions
- Alimentation
- Point lumineux mural
- Machine à laver
- Sèche linge
- Lave vaisselle
- Foyer
- Taque/cuisinière
- Frigé
- Prise triple
- Prise data
- Prise data double
- Serrure
- Tubo lumineux

Incendie :

- Bouton poussoir
- Sirene
- Detecteur optique
- Centrale incendie
- Electro alarmant
- Eclairage

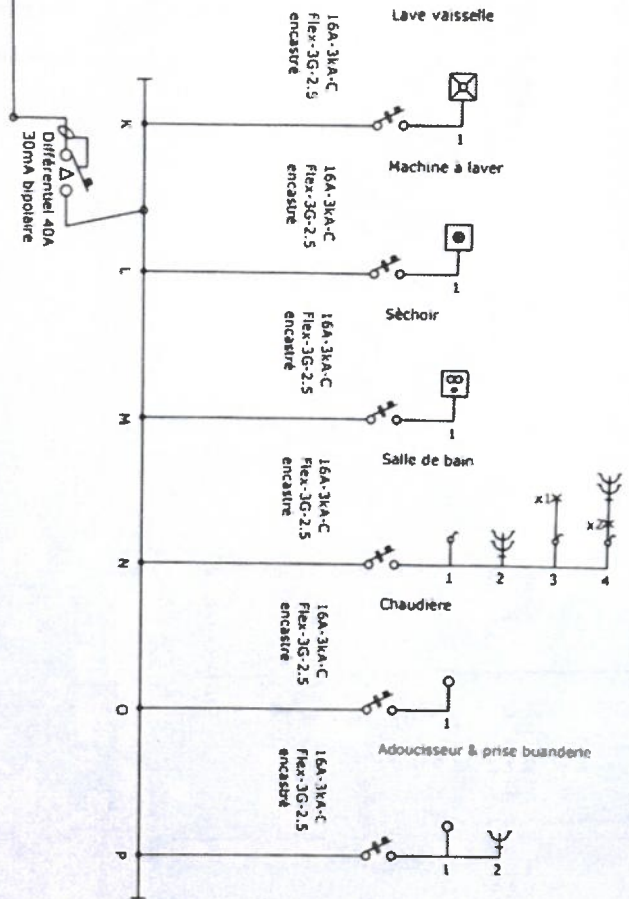
Alarme :

- Contact de porte/fenêtre
- Sirene
- Clavier
- Detecteur intrusion
- Centrale intrusion

Signatures

Contrôleur

Client



01/05/23

STEFENATTO

- ☒ Rue du Many 119 - 4100 Serrang
- ☒ info@stefenatto-electricite.be
- ☒ 04 337 71 67
- ☒ TVA BE0430.045.936

Projet n° : 2022 / 043
Nom : Atlantis Realty SA (app23)
Rue Tremououx 118G Boite 5 - 1360 ORbais
Nom client : Date 2 Build

Échelle :

Désignation	Indice	Date
Exécution	0	16-05-23

Installateur

STEFENATTO SRL
RUE DU MANY 119
4100 SERRANG
TVA BE 0 430 045 936